Appel d'offre

LRFQ-2026-9206739

Termes de Référence

Acquisition de Box Kangourou Maman-Bébé destinées aux nouveau-nés prématurés et de faible poids de naissance

Renforcement des Soins Mère Kangourou — Région Béni Mellal-Khénifra

Mission	Acquisition de Box Kangourou Maman-Bébé destinées aux nouveau-nés prématurés et de faible poids de naissance — Région Béni Mellal-Khénifra
Quantité	**802 box**
Délai de livraison souhaité	3 mois à compter de la validation écrite du prototype
Date limite pour les propositions	**25** Novembre 2026 à midi (GMT+1)
Type de contrat	Bon de Commande
Processus de sélection	Appel d'offres— attribution au meilleur rapport qualité/prix (65% technique + 35% financière)

Sommaire

1 INTRODUCTION 4
1.1 Les Soins Mère Kangourou : définition et histoire 4
1.2 Évidences scientifiques : pourquoi la Box Kangourou est une priorité 4
1.3 La Box Kangourou : une réponse concrète et factuelle 4
2 CONTEXTE ET JUSTIFICATION 5
2.1 Contexte épidémiologique mondial 5
2.2 Problématique de terrain 5
2.3 Solution proposée 5
3 OBJECTIFS DU MARCHÉ 6
3.1 Objectifs spécifiques 6
3.2 Objet du marché 6
4 TERMES ET ACRONYMES 7
5 INFORMATIONS SUR L'APPEL D'OFFRES 8
5.1 Participation au marché 8
5.2 Sous-traitance et groupement d'entreprises 8
5.3 Provenance du matériel 8
5.4 Variante économique 8
6 CONDITIONS ET DÉLAI DE LIVRAISON 9
6.1 Lieux de livraison 9
6.2 Délai de livraison 9
6.3 Prototype et validation préalable 9
6.4 Conditions de livraison 10
6.5 Opérations de vérification 10
7 DOCUMENTS ET CERTIFICATS À FOURNIR AVEC LES FOURNITURES 11
8 IDENTITÉ VISUELLE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE 12
9 PÉNALITÉS DE RETARD 13
10 ACCEPTATION DES FOURNITURES (RÉCEPTION DÉFINITIVE) 14
11 NATURE ET DÉLAI DE GARANTIE 15
11.1 Nature de la garantie 15
11.2 Délai de garantie 15
12 CONDITIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT 16
13 SERVICE APRÈS-VENTE ET REPRODUCTIBILITÉ 17
13.1 Disponibilité des composants en réapprovisionnement 17
13.2 Reproductibilité et transfert de savoir-faire 17
14 DOSSIER DE L'OFFRE 18
14.1 Une offre technique 18
14.2 Une offre financière 18
15 ÉVALUATION DES OFFRES 20

15.1 Phase 1 — Vérification administrative et éligibilité 20
15.2 Phase 2 — Évaluation technique (sur 100 points) 20
15.3 Phase 3 — Évaluation financière 21
15.4 Phase 4 — Classement final et attribution 21
16 ATTRIBUTION FINALE ET CONTRATS 21
17 PROCÉDURE POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS 22
18 ANNEXES 22
ANNEXE 1 : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DE LA BOX KANGOUROU 23
ANNEXE 2 : FICHE DESCRIPTIVE DES ARTICLES PROPOSÉS 26
ANNEXE 3 : BORDEREAU DES PRIX DÉTAIL ESTIMATIF 27
A. Décomposition du prix unitaire de la Box Kangourou (**version standard**) 27
B. Répartition des quantités et montant total (par province) 27
C. Répartition indicative des tailles 28
D. Tarif de réapprovisionnement engageant (2 ans) 28
ANNEXE 4 : BORDEREAU DE LA VARIANTE ÉCONOMIQUE (facultative) 29

1 INTRODUCTION

1.1 Les Soins Mère Kangourou : définition et histoire

Les Soins Mère Kangourou (SMK) ont été développés en 1978 à Bogotá, en Colombie, par les Dr Edgar Rey Sanabria et Héctor Martínez Gomez, face à une pénurie criante d'incubateurs. Loin d'être un simple substitut technique, cette méthode s'est révélée comme une intervention à part entière, dont les bénéfices cliniques sont aujourd'hui solidement établis par des décennies de recherche internationale.

Les SMK reposent sur trois piliers fondamentaux : (1) le contact peau à peau prolongé entre la mère (ou le père) et le nouveau-né, (2) l'allaitement maternel exclusif ou prédominant, et (3) une sortie précoce avec un suivi ambulatoire structuré. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande le début immédiat du SMK dès la naissance pour tous les nouveau-nés prématurés et de faible poids, y compris ceux qui sont cliniquement instables.

1.2 Évidences scientifiques : pourquoi la Box Kangourou est une priorité

Les preuves scientifiques en faveur des SMK sont parmi les plus solides de la médecine néonatale :

Principales évidences scientifiques (OMS, 2023–2025)

- Réduction de la mortalité néonatale de 40 % chez les nouveau-nés de faible poids (WHO Immediate KMC Study Group, NEJM, 2021).
- Réduction de 65 % du risque de sepsis néonatal grâce au SMK immédiat (OMS, 2023).
- Amélioration significative du taux d'allaitement maternel exclusif à la sortie (Boundy EO et al., Pediatrics, 2016).
- Réduction des épisodes d'hypothermie de plus de 70 % par rapport aux soins standards.
- Amélioration du développement neurocognitif à long terme, avec un impact positif sur le QI à 20 ans (Charpak N. et al., Pediatrics, 2017).
- Réduction de la douleur néonatale lors des soins invasifs.
- Amélioration de la santé mentale maternelle, avec réduction de l'anxiété et de la dépression post-partum.

Ces résultats exceptionnels sont conditionnés par une pratique quotidienne suffisante (recommandée à 8 heures minimum par jour) et par un soutien parental adapté. Or, les études de terrain révèlent que la durée réelle de la peau à peau reste souvent en deçà des objectifs : inconfort postural, manque de matériel, anxiété parentale et insuffisance d'information sont autant de freins nécessitant une intervention concrète.

1.3 La Box Kangourou : une réponse concrète et factuelle

La Box Kangourou Maman-Bébé est conçue pour lever chacun de ces obstacles. En regroupant dans un même coffret le matériel de portage, de thermorégulation, de surveillance et d'éducation thérapeutique, elle transforme les recommandations scientifiques en acte de soin quotidien, accessible à chaque famille. L'ambition du présent projet est de distribuer 802 box à des familles de nouveau-nés pris en charge en néonatologie, en partenariat avec le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, l'UNICEF et KOICA.

2 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

2.1 Contexte épidémiologique mondial

Selon l'OMS, près de 20 millions de nouveau-nés naissent chaque année avec un faible poids de naissance (< 2 500 g), soit environ 14,6 % des naissances vivantes mondiales. La prématurité demeure la première cause de mortalité néonatale dans le monde, responsable de plus de 35 % des décès chez les moins de 5 ans.

Ces enfants présentent un risque accru de :

- mortalité néonatale et infantile ;
- hypothermie sévère ;
- infections néonatales (sepsis, pneumonies) ;
- retard de croissance staturo-pondérale ;
- troubles neurodéveloppementaux à long terme.

2.2 Problématique de terrain

Malgré les recommandations internationales, plusieurs obstacles limitent la mise en œuvre optimale des soins mère kangourou dans les unités de néonatologie :

- Absence de matériel de portage adapté et disponible dans les services ;
- Inconfort postural des parents (douleurs dorsales, fatigue) ;
- Manque d'information claire et accessible ;
- Anxiété parentale liée à la manipulation du prématuré ;
- Difficultés de surveillance de la température à domicile ;
- Implication insuffisante du père dans les soins.

2.3 Solution proposée

La Box Kangourou constitue une réponse concrète, intégrée et à coût maîtrisé à ces difficultés. Elle associe matériel de portage, outils de thermorégulation, équipement de surveillance et supports d'éducation thérapeutique dans un coffret unique remis à chaque famille concernée.

3 OBJECTIFS DU MARCHÉ

Améliorer la qualité, la durée et la continuité des Soins Mère Kangourou chez les nouveau-nés prématurés et de faible poids de naissance de la région de Béni Mellal-Khénifra, par la dotation des familles bénéficiaires en Box Kangourou Maman-Bébé complète, standardisée et adaptée au contexte local.

3.1 Objectifs spécifiques

- Augmenter la durée quotidienne du contact peau à peau (objectif : ≥ 8 heures par jour).
- Renforcer l'autonomie parentale dans la pratique des soins kangourou à l'hôpital et à domicile.
- Améliorer le taux d'allaitement maternel exclusif à la sortie.
- Réduire les épisodes d'hypothermie périphérique chez les nouveau-nés concernés.
- Faciliter la surveillance clinique à domicile après la sortie des structures hospitalières.
- Promouvoir l'implication active du père dans les soins kangourou.
- Standardiser l'éducation thérapeutique des familles à travers des outils adaptés et bilingues (français / arabe).

3.2 Objet du marché

Le présent appel d'offres porte sur la fabrication ou la fourniture, l'assemblage, le conditionnement et la livraison de 802 Box Kangourou Maman-Bébé complètes, composées des treize (13) éléments dont les spécifications techniques minimales figurent à l'Annexe 1.

4 TERMES ET ACRONYMES

Les termes et acronymes suivants sont applicables à l'exécution du marché objet des présents TdR

- AMMPS : Agence Marocaine des Médicaments et des Produits de Santé
- BAT : Bon à Tirer (validation définitive avant impression)
- Box ou La Box : la Box Kangourou Maman-Bébé, ensemble complet des composants définis à l'Annexe 1
- DRSPS : Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale de Béni Mellal-Khénifra
- KOICA : Korea International Cooperation Agency (Agence coréenne de coopération internationale) — bailleur du programme
- LRFQ : Limited Request for Quotation (appel d'offres restreint UNICEF)
- MSPS : Ministère de la Santé et de la Protection Sociale du Royaume du Maroc
- OIT : Organisation Internationale du Travail
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé
- PCA : Programme Cooperation Agreement / contrat UNICEF
- PRC : Personne Relais Communautaire chargée du suivi à domicile
- PSEA : Protection against Sexual Exploitation and Abuse (politique UNICEF)
- SMK : Soins Mère Kangourou
- TdR : Termes de Référence
- Titulaire : fournisseur adjudicataire du marché objet de cet appel d'offres
- UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance — Bureau Maroc

5 INFORMATIONS SUR L'APPEL D'OFFRES

5.1 Participation au marché

La participation à l'appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les sociétés locales ou étrangères remplissant les conditions d'éligibilité ci-dessous. La production locale des composants textiles, par la mobilisation du tissu de confectionneurs et de coopératives marocaines, est explicitement encouragée.

5.2 Sous-traitance et groupement d'entreprises

Compte tenu de la nature pluri-filières de la Box (confection textile, dispositif médical électronique, imprimerie / édition bilingue), les modalités suivantes sont expressément autorisées :

- La sous-traitance partielle est autorisée jusqu'à 70 % de la valeur totale du marché, sous réserve d'approbation préalable écrite des sous-traitants par le maître d'ouvrage. La liste nominative des sous-traitants envisagés (textile, imprimerie, dispositif médical) est jointe à l'offre technique.
- Les groupements d'entreprises solidaires sont admis à soumissionner, sous réserve de la désignation d'un mandataire unique responsable de l'exécution du marché vis-à-vis du maître d'ouvrage et de l'attestation écrite de la répartition des tâches entre les membres.
- Le maître d'ouvrage se réserve un droit d'audit sur l'ensemble des sous-traitants pendant toute la durée du marché et pendant une période de cinq (5) ans après son terme, portant notamment sur les conditions de travail et la conformité aux clauses éthiques.

5.3 Provenance du matériel

Les soumissionnaires doivent préciser sur la fiche descriptive (Annexe 2) et le bordereau des prix détail estimatif (Annexe 3) la marque, le modèle, le pays de fabrication et le fabricant de chacun des composants proposés. Le pourcentage de valeur produite au Maroc est également indiqué, ce critère entrant dans la grille de notation technique (section 15 ÉVALUATION DES OFFRES).

5.4 Variante économique

Une variante économique de la Box, dont la composition est précisée à l'Annexe 4, peut être proposée en complément — et non en remplacement — de l'offre de base. La soumission de cette variante est facultative ; l'offre de base portant sur la Box standard demeure obligatoire sous peine d'irrecevabilité.

Le maître d'ouvrage se réserve expressément la faculté d'attribuer le marché selon l'une des trois modalités suivantes :

1. Attribution intégrale sur la base de la version standard (802 box standard).
2. Attribution intégrale sur la base de la variante économique (802 box variante), à condition qu'elle réponde aux exigences cliniques minimales de l'Annexe 4.
3. Attribution combinée : version standard pour les hôpitaux régionaux (cas de prématurité complexe, séjours longs) et variante économique pour les centres de santé de proximité (cas moins instables, suivi ambulatoire court). Dans ce cas, la répartition quantitative est fixée dans la notification d'attribution.

Cette décision est motivée par le comité d'évaluation dans son procès-verbal et notifiée au soumissionnaire retenu lors de l'attribution. Les soumissionnaires sont donc invités à optimiser leurs deux offres (standard et variante) sans supposer laquelle sera retenue.

6 CONDITIONS ET DÉLAI DE LIVRAISON

6.1 Lieux de livraison

La modalité par défaut est la livraison unique dans les locaux de la Direction Régionale de la Santé et de la Protection Sociale (DRSPS) de Béni Mellal-Khénifra. Celle-ci prend en charge la répartition entre les provinces bénéficiaires conformément au bordereau (Annexe 3).

Le recours à la livraison directe dans les chefs-lieux provinciaux (Azilal, Béni Mellal, Fquih Ben Salah, Khénifra, Khouribga) peut être demandé par le bureau de l'UNICEF au Maroc, sans surcoût pour le maître d'ouvrage. Cette décision doit être notifiée par écrit au titulaire au moins quinze (15) jours ouvrés avant la date de livraison prévue, faute de quoi la modalité par défaut (livraison unique à la DRSPS) s'applique de plein droit, sans surcoût ni retard imputable au titulaire.

Dans le délai imparti, les fournitures peuvent faire l'objet d'une livraison unique ou de plusieurs livraisons partielles. Un calendrier détaillé est arrêté d'un commun accord entre les parties après notification du bon de commande et pourra être ajusté en cours d'exécution sans que le délai global de livraison tel que fixé à la section 6.2 ne soit dépassé.

6.2 Délai de livraison

Les fournitures doivent parvenir au lieu de livraison dans un délai de trois (3) mois à compter de la date de validation écrite du prototype complet et des BAT par le maître d'ouvrage, dont :

- Vingt-et-un (21) jours à compter de la notification du bon de commande pour la soumission par le titulaire du prototype complet de la Box et des BAT des supports imprimés.
- Dix (10) jours ouvrés maximum pour la validation du prototype et des BAT par le maître d'ouvrage. Tout dépassement de ce délai prolonge de plein droit la date limite de livraison d'une durée équivalente.
- Le solde du délai (environ deux mois) pour la production de série, l'assemblage et la livraison.

Les pénalités de retard (section 9 PÉNALITÉS DE RETARD) sont calculées exclusivement à partir de la date limite de livraison recalculée en tenant compte de ces délais de validation.

6.3 Prototype et validation préalable

Avant tout lancement de la production de série, le titulaire soumet à la validation du maître d'ouvrage :

- Un prototype complet de la Box Kangourou, comprenant un exemplaire de chacun des treize composants dans leur conditionnement définitif.
- Un échantillon de chaque taille proposée pour le bandeau, la brassière et le bonnet.
- Les BAT (bons à tirer) de l'ensemble des supports imprimés, en version française et arabe.
- Les justificatifs de conformité des textiles (OEKO-TEX Standard 100 classe I ou équivalent) et du thermomètre (marquage CE, certificat d'enregistrement AMMPS).

La production de série ne peut débuter qu'après validation écrite du prototype et des BAT. Le prototype validé, paraphé par les deux parties, sert de référence pour les opérations de vérification à la livraison.

6.4 Conditions de livraison

Le titulaire livre les box dans les lieux indiqués et selon le calendrier préétabli. Une notification de livraison est automatiquement transmise par le titulaire par courrier électronique, cinq (5) jours à l'avance, pour informer le destinataire de la date et de l'heure de la livraison.

Les livraisons doivent être effectuées durant les jours ouvrables et pendant l'horaire d'ouverture des bureaux de l'administration. Aucune livraison ne sera acceptée un samedi, un dimanche, un jour férié ou en dehors des heures de travail.

Chaque livraison est accompagnée d'un bon de livraison dressé par le titulaire indiquant notamment : la date de livraison, la référence au marché, l'identification du titulaire, l'identification des fournitures livrées (nombre de box, répartition des tailles, quantité livrée par province destinataire) et la répartition des box par colis.

Chaque box est livrée complète, assemblée et conditionnée dans son sac ou coffret de présentation, accompagnée de la liste de son contenu. Aucune livraison de composants isolés n'est acceptée, sauf accord écrit préalable du maître d'ouvrage.

Chaque colis porte de façon apparente le numéro d'ordre tel qu'il figure sur le bon de livraison, la province destinataire et la répartition des tailles, et renferme la liste de colisage. La livraison est constatée par la signature par l'agent réceptionnaire d'un double du bon de livraison.

Les frais d'emballage, d'expédition et de déchargement, ainsi que toute détérioration imputable à un défaut d'emballage, aux conditions de transport, de déchargement ou de livraison, sont à la charge du titulaire. Les fournitures livrées demeurent sous la responsabilité du dépositaire jusqu'à leur réception définitive.

6.5 Opérations de vérification

Les fournitures livrées sont soumises à des vérifications quantitatives et qualitatives destinées à constater qu'elles répondent aux stipulations du présent appel d'offres.

Le contrôle qualitatif porte sur un échantillon prélevé de manière aléatoire par la sous-commission technique, à raison d'au moins 3 % des box livrées avec un minimum de 10 box par lot de livraison. Il porte notamment sur la présence et l'intégrité des treize composants, la conformité des matières et des dimensions, la qualité des finitions et des coutures, la qualité d'impression et la conformité linguistique des supports, la lisibilité du QR code et le bon fonctionnement du thermomètre.

La box n'est pas considérée comme livrée tant que l'un de ses composants ou l'un des documents exigés fait défaut. Le prix des accessoires, des supports imprimés et du conditionnement est réputé inclus dans le prix unitaire de la box.

Les opérations de vérification se déroulent sur le lieu même de livraison dans un délai de quinze (15) jours, en présence du représentant du titulaire. L'absence du représentant du titulaire, dûment avisé, ne fait pas obstacle à la validité des opérations de vérification.

Si le taux de non-conformité constaté sur l'échantillon dépasse 5 %, la sous-commission peut étendre le contrôle à la totalité du lot ou en prononcer le rejet global. Les fournitures refusées sont marquées d'un signe spécial. Le titulaire enlève les fournitures refusées à ses frais et procède à leur remplacement sans que ce retard ne justifie une prolongation du délai contractuel.

7 DOCUMENTS ET CERTIFICATS À FOURNIR AVEC LES FOURNITURES

Le titulaire s'engage à fournir, avec la livraison :

- Les certificats d'innocuité textile (OEKO-TEX Standard 100 classe I ou équivalent) pour l'ensemble des composants textiles, au nom du fabricant et en cours de validité.
- Le certificat de conformité à la norme EN 13209-2 (ou équivalent) pour le bandeau kangourou.
- La déclaration de conformité CE et le certificat d'enregistrement AMMPS du thermomètre digital.
- La notice d'utilisation et d'entretien du thermomètre, en langue française et arabe.
- Les instructions d'entretien et de lavage des composants textiles, en langue française et arabe.
- La liste de colisage détaillée par colis et par province destinataire.
- Un exemplaire de référence de chaque support imprimé, conforme au BAT validé.

Tous les documents à usage administratif sont rédigés en langue française ou, à défaut, en langue anglaise accompagnée d'une traduction en langue française. Les documents destinés aux familles sont impérativement bilingues français / arabe.

8 IDENTITÉ VISUELLE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les contenus rédactionnels et les illustrations des supports éducatifs (carnet de suivi, guide parental, guide Papa Kangourou, carte des signes d'alerte, QR code) sont fournis par le maître d'ouvrage. Le titulaire assure la mise en page finale, la traduction éventuelle et l'impression après validation du BAT.

Les logos de l'UNICEF, du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et de l'Agence coréenne de coopération internationale sont apposés conformément aux chartes graphiques communiquées au titulaire. Toute utilisation de ces logos en dehors de l'exécution du présent marché est strictement interdite.

L'ensemble des fichiers de mise en page, maquettes et éléments graphiques produits dans le cadre du marché demeure la propriété exclusive du maître d'ouvrage et lui est remis en fin d'exécution dans un format ouvert et exploitable.

Le titulaire ne peut faire état du marché à des fins commerciales ni reproduire, distribuer ou commercialiser la Box Kangourou ou l'un de ses composants portant l'identité visuelle du programme sans autorisation écrite préalable.

9 PÉNALITÉS DE RETARD

À défaut pour le titulaire d'avoir livré les fournitures aux dates prévues à la section 6.2 (calculées à partir de la date de validation écrite du prototype et des BAT), il lui est appliqué, sans préjudice des mesures que pourrait prendre l'administration, une pénalité d'un pour mille (1 ‰) du montant du marché par jour calendaire de retard. Les pénalités cessent de s'accumuler lorsqu'elles atteignent dix pour cent (10 %) du montant du marché.

Aucune pénalité n'est applicable pour les retards exclusivement imputables au maître d'ouvrage, notamment en cas de dépassement du délai de validation de dix (10) jours ouvrés fixé à la section 6.2.

10 ACCEPTATION DES FOURNITURES (RÉCEPTION DÉFINITIVE)

L'acceptation définitive intervient après la livraison de la totalité des box et la réalisation des opérations de vérification prévues à la section 6.5.

Elle est prononcée par l'UNICEF après vérification de la conformité des fournitures aux spécifications techniques, au prototype validé, aux exigences contractuelles et aux documents du marché. La vérification porte notamment sur :

- La conformité du nombre de box livrées et de la répartition des tailles et destinations avec les documents contractuels.
- La présence et l'intégrité des treize composants de chaque box.
- La conformité des matières, dimensions et finitions au prototype validé.
- La conformité aux normes applicables (normes marocaines homologuées ou, à défaut, normes internationales reconnues telles que EN 13209-2, OEKO-TEX Standard 100 classe I, marquage CE).
- Le bon fonctionnement des thermomètres sur l'échantillon contrôlé.
- La conformité des supports imprimés aux BAT validés, y compris la version arabe, et la lisibilité du QR code.
- La fourniture de l'intégralité des documents et certificats requis à la section 7.

L'acceptation peut être prononcée avec ou sans réserve. Toute réserve doit être levée par le titulaire dans un délai raisonnable fixé par l'UNICEF. L'acceptation définitive ne libère pas le titulaire de ses obligations au titre de la garantie ni de sa responsabilité en cas de vices cachés ou de non-conformité. Le transfert de propriété et des risques intervient à la date de l'acceptation définitive.

11 NATURE ET DÉLAI DE GARANTIE

11.1 Nature de la garantie

Le titulaire garantit que les fournitures livrées :

- Sont neuves, de fabrication récente et n'ont jamais été utilisées.
- Sont exemptes de tout défaut de conception, de fabrication ou de matière.
- Sont conformes aux spécifications contractuelles, au prototype validé et aux normes applicables.
- Ne présentent aucun risque pour la santé du nouveau-né ni pour celle du parent (innocuité des textiles, absence de pièces détachables ou ingérables, absence d'arêtes vives).

La garantie couvre toute défaillance ou non-conformité survenant dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien, à l'exclusion des dommages résultant d'une mauvaise utilisation, du non-respect des instructions d'entretien et de lavage, ou de l'usure normale des composants textiles.

Pendant la période de garantie, le titulaire s'engage à remplacer à ses frais, y compris les frais de transport, tout composant défectueux ou non conforme signalé par le maître d'ouvrage.

11.2 Délai de garantie

La période de garantie est comme suit :

Composant	Durée de garantie	Nature de la garantie
Thermomètre digital / Miroir de surveillance	12 mois	Défaut de conception, fabrication ou matière
Composants textiles (bandeau, brassière, bonnet, chaussettes, lange)	6 mois	Défaut de fabrication (décousures, déformation, perte d'élasticité, décoloration au lavage dans les conditions prescrites)
Supports imprimés	Jusqu'à conformité au BAT validé	Réimpression intégrale aux frais du titulaire en cas de non-conformité

Les délais ci-dessus courent à compter de la date d'acceptation définitive prononcée par l'UNICEF.

12 CONDITIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement du marché sera effectué à 100 % du montant après la livraison de la totalité des box et l'acceptation définitive des fournitures par la DRSPS de la région de Béni Mellal-Khénifra.

13 SERVICE APRÈS-VENTE ET REPRODUCTIBILITÉ

Le fournisseur aura l'obligation d'assurer, pendant une durée de deux ans à compter de l'acceptation définitive, la disponibilité des composants de la box en réapprovisionnement, aux mêmes spécifications et sur la base d'un tarif communiqué dans l'offre à titre indicatif, en vue d'une éventuelle extension du programme.

Le titulaire communiquera également les caractéristiques techniques de fabrication (patronages, nomenclature des matières, sources d'approvisionnement) permettant la reproductibilité de la box dans le cadre d'une production locale ultérieure.

13.1 Disponibilité des composants en réapprovisionnement

Le titulaire garantit, pendant une durée de deux (2) ans à compter de l'acceptation définitive, la disponibilité des composants de la Box en réapprovisionnement aux mêmes spécifications. Le tarif de réapprovisionnement communiqué dans l'offre engage juridiquement le titulaire pendant cette période.

Une révision annuelle du tarif est admise dans la limite de l'évolution de l'indice officiel marocain (Haut-Commissariat au Plan) des prix des textiles et matières premières concernés, plafonnée à cinq pour cent (5 %) par année calendaire. Toute révision supérieure à ce plafond doit faire l'objet d'un accord écrit préalable du maître d'ouvrage.

13.2 Reproductibilité et transfert de savoir-faire

La communication par le titulaire des caractéristiques techniques détaillées de fabrication (patronages, nomenclature des matières, sources d'approvisionnement) permettant la reproductibilité de la Box dans le cadre d'une production locale ultérieure s'applique selon les modalités suivantes :

- Cette obligation s'applique exclusivement en cas d'extension du programme au-delà de trois mille (3 000) box cumulées à l'échelle nationale.
- Elle donne lieu, au bénéfice du titulaire, soit à une indemnité forfaitaire de quinze mille (15 000) MAD versée à la remise complète de la documentation technique, soit à une clause d'exclusivité de fabrication pour l'extension du programme au bénéfice du titulaire pendant une durée de dix-huit (18) mois à compter de la remise, au choix du maître d'ouvrage.
- Le périmètre exact de la documentation à transmettre (patronages, listes nominatives de sous-traitants, fiches techniques matières premières) est précisé par avenant signé par les deux parties au moment où cette obligation devient exigible.

14 DOSSIER DE L'OFFRE

L'offre du soumissionnaire doit impérativement respecter la structure suivante en deux volets distincts (technique et financier), transmis sous forme de deux fichiers PDF séparés et nommés conformément à la section 17.

14.1 Une offre technique

Les soumissionnaires incluent dans leur dossier technique :

- La fiche descriptive des articles proposés (Annexe 2), une fiche par composant de la Box.
- Les fiches techniques des fabricants de chacun des composants.
- Des échantillons physiques ou, à défaut, des photographies détaillées et cotées des composants textiles proposés (bandeau, brassière, bonnet, chaussettes, lange, sac/coffret).
- Les certificats d'innocuité textile (OEKO-TEX Standard 100 classe I ou équivalent) et le certificat de conformité EN 13209-2 pour le bandeau kangourou.
- Pour le thermomètre digital, une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'enregistrement du dispositif médical, en cours de validité, délivré par l'AMMPS conformément à la loi n° 84-12 relative aux dispositifs médicaux et au décret n° 2-14-607.
- Une maquette ou un projet de mise en page des supports imprimés, attestant de la capacité à produire une édition bilingue français / arabe.
- Un calendrier prévisionnel d'exécution détaillant les phases de prototypage, de validation des BAT, de production, d'assemblage et de livraison.
- Les références du soumissionnaire en matière de production textile et/ou d'impression de supports éducatifs (au moins deux références de marchés similaires exécutés au cours des trois dernières années).
- La liste nominative des sous-traitants et/ou des membres du groupement, le cas échéant, avec attestation de la répartition des tâches.
- Le pourcentage de valeur produite au Maroc par composant, dûment justifié.

Dans le cas où le certificat d'enregistrement AMMPS a expiré, il doit être accompagné d'un accusé de réception de dépôt de demande de réactualisation. Si le certificat n'est pas au nom du soumissionnaire, il doit être accompagné d'une autorisation de distribution signée par la société titulaire. En l'absence des deux, le soumissionnaire présente une autorisation exceptionnelle d'importation délivrée par l'AMMPS conformément à la décision n° 61 DMP/00 du 6 mars 2020.

Les autres composants de la Box ne constituant pas des dispositifs médicaux au sens de la loi 84-12, ils ne sont pas soumis à l'obligation d'enregistrement auprès de l'AMMPS.

14.2 Une offre financière

L'offre financière est faite au moyen du bordereau des prix détail estimatif (Annexe 3), signé, daté et joint au dossier financier en version PDF. Elle comporte obligatoirement :

- La décomposition du prix unitaire de la Box version standard, par composant.
- Le montant total pour les 802 Box version standard.
- La variante économique facultative, si elle est proposée, fait l'objet d'un bordereau distinct (Annexe 4).
- Les prix unitaires sont indiqués hors TVA, le taux de TVA applicable et le montant TTC sont précisés.

- Le prix est forfaitaire et couvre l'ensemble des coûts liés à l'exécution du marché (fabrication, assemblage, conditionnement, étiquetage, impression des supports, transport, livraison, documentation).
- Le tarif de réapprovisionnement sur 2 ans, engageant juridiquement le titulaire.
- La durée de validité de l'offre, qui ne peut être inférieure à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

15 ÉVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres est effectuée par une commission mixte composée de représentants de l'UNICEF, du MSPS et de la DRSPS de Béni Mellal-Khénifra. Elle est fondée exclusivement sur les informations fournies dans l'offre présentée et se déroule en quatre phases.

15.1 Phase 1 — Vérification administrative et éligibilité

La commission vérifie que chaque offre respecte les conditions d'éligibilité et que le dossier est complet. Toute offre non conforme est écartée avec motivation écrite.

15.2 Phase 2 — Évaluation technique (sur 100 points)

L'évaluation technique porte sur les sous-critères pondérés suivants :

Critère technique	Sous-critère	Points
1. Conformité technique (40 pts)	1.1 Respect du cahier des charges article par article (Annexe 1)	20
	1.2 Qualité du prototype proposé / échantillons fournis	10
	1.3 Certifications qualité (OEKO-TEX, EN 13209-2, CE, AMMPS)	10
2. Capacité opérationnelle (25 pts)	2.1 Capacité de production et de distribution mensuelle	10
	2.2 Organisation logistique multi-points et plan de livraison	8
	2.3 Équipe projet dédiée et expertise sectorielle démontrée	7
3. Références (15 pts)	3.1 Références de marchés similaires (textile, impression, dispositif médical)	10
	3.2 Références avec UNICEF, Nations Unies ou bailleurs internationaux	5
4. Production locale et responsabilité sociale (15 pts)	4.1 Pourcentage de valeur produite au Maroc (par composant)	8
	4.2 Soutien aux coopératives / artisans / TPE locales	4
	4.3 Démarche environnementale et développement durable	3
5. Calendrier (5 pts)	5.1 Délai global proposé vs délai cible et réalisme du phasage	5
TOTAL TECHNIQUE		100

Seuil éliminatoire technique : soixante-dix (70) points sur cent. Toute offre dont la note technique est inférieure à ce seuil est écartée de la suite de l'évaluation.

15.3 Phase 3 — Évaluation financière

La note financière est calculée uniquement pour les offres techniquement qualifiées, selon la formule :

Note financière = (Prix de l'offre la moins-disante / Prix de l'offre évaluée) × 100

Toute offre dont le prix apparaît anormalement bas (risque de défaillance d'exécution) ou anormalement haut au regard de la moyenne des offres conformes peut faire l'objet d'une demande de justification écrite. En l'absence de justification satisfaisante, elle peut être écartée.

15.4 Phase 4 — Classement final et attribution

La note finale combinée est calculée selon la formule :

Note finale = (Note technique × 65 %) + (Note financière × 35 %)

L'offre obtenant la note finale la plus élevée est recommandée pour attribution. En cas d'égalité stricte, l'offre présentant le pourcentage de production locale le plus élevé est retenue

16 ATTRIBUTION FINALE ET CONTRATS

La recommandation d'attribution est soumise à la validation interne UNICEF et à la vérification finale de la capacité contractuelle du soumissionnaire retenu (due diligence).

La notification d'attribution est adressée par écrit au soumissionnaire retenu.

Le soumissionnaire retenu dispose de quinze (15) jours calendaires à compter de la notification pour signer le contrat. À défaut, UNICEF se réserve le droit d'attribuer le marché au soumissionnaire classé en deuxième position.

La procédure d'appel d'offres n'oblige en aucune façon la commission à attribuer le marché. Aucune indemnisation ne peut être réclamée par un soumissionnaire dont l'offre n'a pas été retenue, y compris si la commission renonce à attribuer le marché.

17 PROCÉDURE POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Les soumissions doivent être adressées exclusivement par courrier électronique au plus tard le 25 novembre 2026 avant midi (GMT), à l'adresse suivante : rabatbids@unicef.org avec la mention en objet « **Appel d'offre LRFQ-2026-9206739 - Acquisition de Box Kangourou Maman-Bébé - Région Béni Mellal-Khénifra** ».

Les propositions reçues à une autre adresse électronique seront invalidées.

Toutes les propositions soumises par courrier électronique devront être soumises sous forme de fichier PDF (Portable Document Format).

La proposition technique et la proposition financière devront être envoyées sous forme de fichiers séparés et clairement indiquées dans le nom du fichier ; par exemple « Proposition technique de la société ABC.pdf » ; « Proposition financière de la société ABC.pdf ». Aucune information sur les prix ne doit être fournie dans la proposition technique.

Les échantillons physiques éventuels seront déposés, sous pli fermé portant la mention de la consultation, à l'adresse du bureau de l'UNICEF au Maroc avant la date limite de dépôt des offres.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Toute question concernant cette consultation (uniquement pour des informations et non pas pour les soumissions) doit être adressée à :

nboutritiche@unicef.org en copiant l'adresse mail : bmoh@unicef.org

Les questions doivent être transmises au plus tard sept (7) jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

18 ANNEXES

- Annexe 1 : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DE LA BOX KANGOUROU
- Annexe 2 : FICHE DESCRIPTIVE DES ARTICLES PROPOSÉS
- Annexe 3 : BORDEREAU DES PRIX DÉTAIL ESTIMATIF
- Annexe 4 : BORDEREAU DE LA VARIANTE ÉCONOMIQUE (facultative)

ANNEXE 1 : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DE LA BOX KANGOUROU

Spécifications techniques minimales requises. Normes de référence : normes marocaines homologuées ou à défaut normes internationales reconnues (EN 13209-2, OEKO-TEX Standard 100 classe I, marquage CE ou équivalent).

La Box Kangourou Maman-Bébé est organisée en quatre compartiments fonctionnels correspondant aux quatre dimensions de la prise en charge : portage (articles 1 et 2), thermorégulation (articles 3 à 5), surveillance (articles 6 et 7) et éducation (articles 8 à 13).

N°	COMPOSANT DE LA BOX	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES	Qté / box
1	**Bandeau Kangourou (bande de portage peau à peau)**	Bande de portage destinée au maintien sécurisé du nouveau-né en position verticale contre le thorax du parent, voies aériennes dégagées. ● Composition : coton biologique ≥ 95 % / élasthanne ≤ 5 %, tricot extensible bidirectionnel ● Grammage : 200 à 260 g/m², maintien de l'élasticité après lavages répétés ● Tailles : XS, S, M, L, XL, XXL (répartition des tailles précisée au bordereau) ● Système de fermeture sans boucle rigide ni pièce métallique au contact du nouveau-né ● Bords finis, coutures plates, absence de coutures agressives en zone de contact ● Respirant, lavable en machine à 60 °C, séchage rapide, ≥ 50 cycles de lavage sans déformation ● Conformité : norme EN 13209-2 (porte-bébés souples) ou équivalent ● Innocuité textile : certification OEKO-TEX Standard 100 classe I (articles pour bébés) ou équivalent ● Coloris et sérigraphie conformes à l'identité visuelle validée par l'UNICEF ● Étiquetage : taille, composition, instructions d'entretien et de mise en place (français et arabe)	1
2	**Brassière Kangourou**	Brassière de soutien du buste maternel destinée à améliorer le confort lors des séances prolongées de peau à peau et à faciliter l'allaitement. ● Composition : coton ≥ 90 %, élasthanne ≤ 10 %, tricot doux ● Ouverture frontale (zip, pressions ou croisement) permettant la mise en position kangourou et l'allaitement sans retrait complet ● Bretelles larges (≥ 3 cm), réglables, sans armature métallique ● Coutures plates, absence de couture au contact de la zone de peau à peau ● Tailles : XS à XXL (répartition précisée au bordereau) ● Lavable en machine à 60 °C, ≥ 50 cycles sans perte d'élasticité ● Innocuité textile : OEKO-TEX Standard 100 classe I ou équivalent	1
3	**Bonnet pour prématuré**	Bonnet destiné à limiter les pertes thermiques céphaliques du nouveau-né prématuré ou de faible poids. ● Composition : coton biologique ≥ 95 %, tricot doux non irritant ● Tailles : 3 tailles au minimum — extrême prématuré (PC 22–26 cm), prématuré (PC 26–31 cm), néonatale (PC 31–36 cm) ● Sans couture au contact du crâne, sans lien de serrage, sans élément détachable (risque d'ingestion) ● Bord côtelé assurant le maintien sans compression ● Lavable à 60 °C, séchage rapide ● Innocuité textile : OEKO-TEX Standard 100 classe I ou équivalent	1
4	**Chaussettes pour prématuré**	● Composition : coton doux stretch ≥ 90 %, élasthanne ≤ 10 %	1 paire

N°	COMPOSANT DE LA BOX	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES	Qté / box
		• Tailles adaptées au prématuré et au nouveau-né de faible poids (2 tailles au minimum) • Bord non compressif (absence de garrot vasculaire), coutures plates • Semelle antidérapante non exigée ; absence de tout élément rigide ou décoratif détachable • Lavable à 60 °C • Innocuité textile : OEKO-TEX Standard 100 classe I ou équivalent	
5	**Lange en coton**	• Dimensions : 70 x 70 cm (± 2 cm) • Composition : coton 100 %, mousseline double ou triple épaisseur • Grammage : ≥ 120 g/m² • Bords ourlés sur les quatre côtés • Lavable et désinfectable à haute température (≥ 90 °C), séchage rapide • Innocuité textile : OEKO-TEX Standard 100 classe I ou équivalent	2
6	**Thermomètre médical digital**	Thermomètre destiné à la surveillance de la température du nouveau-né par les parents, à l'hôpital et à domicile. • Type : digital, mesure axillaire (embout souple) • Plage de mesure : 32 à 42 °C, précision ± 0,1 °C • Temps de mesure : ≤ 60 secondes • Alerte sonore en cas d'hypothermie (< 36,5 °C) et de fièvre (> 37,5 °C) • Affichage LCD, mémoire de la dernière mesure, arrêt automatique • Étanchéité : IPX2 au minimum, embout désinfectable • Alimentation : pile, autonomie ≥ 1 000 mesures, pile fournie • Marquage CE (dispositif médical) ; certificat d'enregistrement AMMPS exigé • Notice d'utilisation en français et en arabe	1
7	**Miroir de surveillance**	Miroir permettant au parent de contrôler la position du nouveau-né et la liberté de ses voies aériennes sans interrompre le contact peau à peau. • Surface réfléchissante incassable (acrylique ou polycarbonate), sans verre • Dimensions : 10 à 15 cm de diamètre ou équivalent rectangulaire • Bords arrondis, contour souple, absence d'arête vive • Système de fixation ou de préhension (support, sangle ou pied) • Surface désinfectable aux produits usuels de l'hôpital • Poids : ≤ 150 g	1
8	**Carnet de suivi personnalisé**	Carnet destiné au suivi quotidien par les parents et à la traçabilité clinique. • Format A5, ≥ 24 pages, couverture cartonnée plastifiée ≥ 250 g/m², intérieur ≥ 90 g/m² • Reliure agrafée ou spirale résistant à la manipulation quotidienne • Impression quadrichromie recto-verso • Rubriques : identification, poids quotidien, température, durée quotidienne des soins mère kangourou, allaitements, rendez-vous de suivi, observations • Courbes de croissance pré-imprimées (FENTON et/ou OMS) • Édition bilingue français / arabe • Maquette fournie par le maître d'ouvrage ; le titulaire assure la mise en page finale et l'impression après validation du BAT	1
9	**Guide illustré des Soins Mère Kangourou (guide parental)**	• Format A5, 24 pages, pelliculage brillant ou mat • Papier couché ≥ 135 g/m² intérieur, couverture ≥ 250 g/m² • Impression quadrichromie recto-verso, reliure agrafée	1

N°	COMPOSANT DE LA BOX	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES	Qté / box
		• Édition bilingue français / arabe • Contenu et illustrations fournis par le maître d'ouvrage ; impression après validation du BAT • Identité visuelle UNICEF conforme aux chartes fournies	
10	**Guide « Papa Kangourou »**	• Format A5, fiche pliée ou livret de 4 à 8 pages • Papier couché ≥ 170 g/m², impression quadrichromie recto-verso • Édition bilingue français / arabe • Contenu fourni par le maître d'ouvrage ; impression après validation du BAT	1
11	**Carte des signes d'alerte**	• Format portefeuille (85 x 55 mm environ), carte plastifiée rigide ou pelliculée • Support ≥ 300 g/m² avec pelliculage recto-verso, coins arrondis • Impression quadrichromie recto-verso, symboles visuels universels • Édition bilingue français / arabe • Résistante à l'eau et aux désinfectants usuels	1
12	**QR Code pédagogique**	• QR code imprimé sur le carnet de suivi, le guide parental et le sac/coffret • Renvoi vers les ressources vidéo bilingues (arabe / français) hébergées par le maître d'ouvrage • Le titulaire intègre le QR code fourni ; il en garantit la lisibilité après impression (test de lecture obligatoire sur le prototype)	1
13	**Sac / coffret de présentation de la box**	Contenant regroupant l'ensemble des composants de la box, remis à la famille. • Sac réutilisable en coton ≥ 200 g/m² avec anses renforcées, ou coffret rigide en carton ≥ 600 g/m² • Dimensions permettant le rangement de la totalité des composants sans compression • Charge admissible ≥ 5 kg • Impression du logo UNICEF, du logo du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale et celui de l'Agence coréenne de coopération internationale, conformément aux chartes graphiques fournies • Lavable (version textile) ou résistant à l'humidité (version coffret) • Compartimentage interne souhaité (4 compartiments : portage, thermorégulation, surveillance, éducation)	1

ANNEXE 2 : FICHE DESCRIPTIVE DES ARTICLES PROPOSÉS

Nom du Soumissionnaire : ……

A/O N° : ……

Composant N° : ……

(Une fiche par composant de la box)

I. Informations générales

Marque / Fabricant : ……

Modèle / Type / Référence : ……

Origine du produit (préciser le siège social du fabricant et le pays de fabrication) : ……

Matière et composition : ……

Tailles proposées (le cas échéant) : ……

Normes de référence et certifications (EN 13209-2, OEKO-TEX Standard 100 classe I, marquage CE, enregistrement AMMPS, ou équivalent) : ……

Représentation du fabricant : Le soumissionnaire dispose-t-il de la représentation exclusive du produit proposé (Oui/Non) ? Fournir copie de l'attestation de représentation précisant date et durée de validité.

Échantillon joint à l'offre : Oui / Non

II. Spécifications minimales requises

……

……

(Répondre dans l'ordre aux spécifications demandées du composant correspondant)

III. Autres spécifications (à préciser)

……

……

Fait à …… le ……

(Signature et cachet du soumissionnaire)

N.B. : Le soumissionnaire doit mentionner sur le bordereau des prix détail estimatif la dénomination, la marque, la référence et l'origine de la fourniture proposée à la fiche descriptive.

ANNEXE 3 : BORDEREAU DES PRIX DÉTAIL ESTIMATIF

A. Décomposition du prix unitaire de la Box Kangourou (**version standard**)

N°	Composant	Qté / box	P.U. HT (MAD)	Montant par box HT (MAD)
1	Bandeau Kangourou (bande de portage peau à peau)	1		
2	Brassière Kangourou	1		
3	Bonnet pour prématuré	1		
4	Chaussettes pour prématuré	1 paire		
5	Lange en coton	2		
6	Thermomètre médical digital	1		
7	Miroir de surveillance	1		
8	Carnet de suivi personnalisé	1		
9	Guide illustré des Soins Mère Kangourou (guide parental)	1		
10	Guide « Papa Kangourou »	1		
11	Carte des signes d'alerte	1		
12	QR Code pédagogique	1		
13	Sac / coffret de présentation de la box	1		
Assemblage, conditionnement et étiquetage de la box				
PRIX UNITAIRE TOTAL DE LA BOX KANGOUROU (MAD HT)				

B. Répartition des quantités et montant total (par province)

Province / Préfecture	Nombre de box	P.U. box HT (MAD)	Montant HT (MAD)
Azilal	330		
Béni Mellal	199		
Fquih Ben Salah	34		
Khénifra	166		
Khouribga	73		
TOTAL – Nombre de box	**802**		
Total MAD (Hors TVA)			
Montant TVA (…… %)			
Total MAD (TTC)			

C. Répartition indicative des tailles

La répartition indicative des tailles, fondée sur les données anthropométriques néonatales du MSPS, est fournie ci-dessous. La répartition définitive est arrêtée avec le titulaire dans une marge de ± 10 % par taille sans révision du prix unitaire soumissionné. Le soumissionnaire tient compte de cette répartition pour établir son prix unitaire moyen.

Taille	Bandeau Kangourou	Brassière Kangourou	Bonnet pour prématuré
XS	5 %	5 %	15 % (extrême prématuré, PC 22-26)
S	20 %	20 %	45 % (prématuré, PC 26-31)
M	40 %	40 %	40 % (néonatale, PC 31-36)
L	25 %	25 %	— (non applicable)
XL	8 %	8 %	— (non applicable)
XXL	2 %	2 %	— (non applicable)
TOTAL	100 %	100 %	100 %

D. Tarif de réapprovisionnement engageant (2 ans)

Prix unitaires engageants pour un éventuel réapprovisionnement sur deux (2) ans à compter de l'acceptation définitive, avec révision annuelle plafonnée à 5 % :

Composant	P.U. HT engagement 24 mois (MAD)
Bandeau Kangourou	
Brassière Kangourou	
Bonnet pour prématuré	
Chaussettes pour prématuré	
Lange en coton	
Thermomètre médical digital	
Miroir de surveillance	
Carnet de suivi personnalisé	
Guide illustré des SMK	
Guide Papa Kangourou	
Carte des signes d'alerte	
Sac / coffret	

Fait à …… le …… (Signature et cachet du soumissionnaire)

ANNEXE 4 : BORDEREAU DE LA VARIANTE ÉCONOMIQUE (facultative)

La variante économique conserve les éléments essentiels à la pratique des Soins Mère Kangourou tout en réduisant le coût unitaire. Sa soumission est facultative et ne dispense pas de la remise d'une offre de base sur la version standard. Sauf mention contraire ci-dessous, les spécifications techniques de l'Annexe 1 demeurent applicables.

N°	Composant	Adaptation par rapport à la version standard	Qté	P.U. HT (MAD)
1	Bandeau Kangourou	Tissu coton standard (non biologique), production locale. Norme EN 13209-2 maintenue, OEKO-TEX classe I maintenue.	1	
2	Brassière Kangourou	Supprimée — remplacée par une démonstration de portage par écharpe et un tutoriel vidéo via QR code.	0	—
3	Bonnet prématuré	Coton standard (non biologique), OEKO-TEX classe I maintenue.	1	
4	Chaussettes prématuré	Coton standard, OEKO-TEX classe I maintenue.	1 paire	
5	Lange en coton	Lange simple non imprimé, coton 100 %, OEKO-TEX classe I maintenue.	1 (au lieu de 2)	
6	Thermomètre digital	Modèle de base sans alarme sonore d'hypothermie. Marquage CE et enregistrement AMMPS maintenus.	1	
7	Miroir de surveillance	Maintenu — modèle d'entrée de gamme : surface réfléchissante incassable (acrylique) ≥ 8 cm, bords arrondis, fixation simple, dimensions et système de fixation simplifiés, innocuité et sécurité identiques à la version standard. La suppression pure n'est pas acceptée car cette fonction de surveillance des voies aériennes est de nature clinique.	1	
8	Carnet de suivi	Version simplifiée 8 pages (au lieu de 24), impression noir et blanc. Courbes de croissance maintenues.	1	
9	Guide parental SMK	Format A4 plié, non plastifié, impression 2 couleurs.	1	
10	Guide Papa Kangourou	Fiche recto-verso.	1	
11	Carte des signes d'alerte	Identique à la version standard (élément vital conservé en l'état).	1	
12	QR Code pédagogique	Identique à la version standard.	1	
13	Sac / coffret	Sac en tissu recyclé simple, sérigraphie une couleur.	1	

N°	Composant	Adaptation par rapport à la version standard	Qté	P.U. HT (MAD)
	PRIX UNITAIRE TOTAL DE LA BOX — VARIANTE ÉCONOMIQUE (HT)			

Prix unitaire variante économique (HT)	
Nombre de box	802
Montant total HT (MAD)	
Montant TVA (……%)	
Montant total TTC (MAD)	

Fait à …… le …… (Signature et cachet du soumissionnaire)